

## AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : ETCHART Génie Civil et Maritime (G. COLLAS)  
21 rue Galillée  
17440 AYTRÉ
- pour le compte de : Conseil Départemental de la Vendée – ARD Sud-Ouest (B. COUGNAUD)  
25 allée Alain Gautier – Parc d'Activités Actilonne  
85340 LES SABLES D'OLONNE
- Ets chargée des travaux : ETCHART Génie Civil et Maritime  
21 rue Galillée  
17440 AYTRÉ
- pour le chantier :
  - Lieux des travaux* : Route de Dompierre (parking cimetière)
  - Objet des travaux* : Dépôt de matériel, matériaux...
  - Date des travaux* : Stationnement véhicules
  - Durée des travaux* : 10 jours

**Autorise** la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux du chemin sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

*La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)*

Le 4 août 2023

Le Maire délégué de Belleville sur Vie

Félix FLEURY



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques